



## Éducation prioritaire

France Stratégie, une organisation rattachée au cabinet du Premier ministre, a publié en septembre une note d'analyse interrogeant la répartition des élèves, professeurs et personnels des collèges publics.

L'étude qui retient le nombre de postes par élève dans chaque établissement comme marqueur principal d'équité de traitement, pointe les écarts entre les politiques publiques annoncées (un traitement équitable des élèves sur tout le territoire, par une modulation des moyens en fonction de leurs caractéristiques) et la situation effective :

Les moyens alloués aux établissements apparaissent en effet très hétérogènes : si les collèges classés REP+ font en grande majorité partie des établissements les mieux dotés, c'est beaucoup moins vrai pour les établissements classés REP.

A l'inverse, parmi les 5% d'établissements les mieux dotés, un tiers ne relève pas d'un label d'éducation prioritaire.

Les établissements de petite taille, structurellement mieux dotés et garantissant souvent un accès au service public d'éducation en milieu rural, expliquent en partie ce constat.

L'analyse pointe cependant d'autres causes : des effets d'inertie importants en cas d'évolution démographique (la hausse des effectifs élèves est rarement compensée en termes de moyens), l'opacité et la complexité des mécanismes de répartition des moyens ainsi que la référence prioritaire aux dotations de l'année précédente.

France Stratégie plaide pour une révision régulière et transparente de la carte scolaire avec un objectif de limitation des écarts de dotation en poste par élèves. Le recours à des critères nationaux explicites et lisibles (sociaux notamment) dans la dotation des personnels est également proposé. Enfin, une réorganisation du modèle des REP est envisagée.

Ces préconisations rejoignent en grande partie les mandats du SNEP pour l'éducation prioritaire, espérons qu'elles trouveront une oreille gouvernementale attentive.

Mais rien n'étant moins sûr dans le contexte actuel, il est plus que jamais nécessaire de porter ensemble le reste de nos propositions pour une réduction réelle des inégalités : répondre aux besoins des établissements sans dépendre d'un quota préalable de moyens alloués, réduire le nombre d'élèves par classe dans des établissements à taille humaine, valoriser les enseignants, mieux les former et libérer du temps de concertation, développer l'EPS et le sport scolaire pour favoriser la réussite et l'accès à la culture.

**Axel Bony**

**La note d'analyse complète :** <http://www.strategie.gouv.fr/publications/eleves-professeurs-personnels-colleges-publics-equitablement-repartis>